



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
30 septembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2019

Genève, 9 et 10 mai 2019

Résumé des délibérations

I. Introduction

1. Présidée par le Secrétaire général, la première session ordinaire de 2019 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est tenue à l'hôtel InterContinental de Genève, les 9 et 10 mai 2019.
2. Organisée intégralement sous forme de séminaire-retraite, la session s'est déroulée en trois débats sur les thèmes suivants : a) l'état du monde ; b) la coopération en matière d'action climatique ; c) travailler pour bâtir un avenir meilleur – passer de la stratégie à l'action à l'heure de la quatrième révolution industrielle.
3. Le Conseil a également été informé de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.
4. On trouvera ci-après un résumé des principaux points abordés lors de la session.

II. Premier débat : l'état du monde

5. Le Secrétaire général a présenté une analyse des atteintes dont le multilatéralisme avait récemment été l'objet dans le contexte de la montée des tensions politiques et commerciales dans le monde. Les applications toujours plus nombreuses de l'intelligence artificielle et le perfectionnement des armes autonomes rendaient l'avenir encore plus complexe et imprévisible.
6. Au cours de la discussion qui a suivi, le Conseil est convenu que les caractéristiques du monde d'aujourd'hui, structurelles plutôt que conjoncturelles, étaient le produit de plusieurs décennies de transformations économiques et sociales. Le Conseil a notamment mis en évidence un ensemble de grandes tendances sur lesquelles il convenait de se pencher, parmi lesquelles la croissance démographique et le vieillissement de la population, l'urbanisation et les mégapoles, la fracture numérique et l'expansion des nouvelles technologies.
7. Le Conseil a noté le ralentissement de la croissance économique mondiale et la montée de l'instabilité dans toutes les régions du monde. Deux sources de préoccupation majeures ont été relevées : a) les conséquences potentielles du niveau sans précédent de la dette mondiale, qui faisait peser des risques financiers et budgétaires sur les États ; b) les dysfonctionnements du système financier international.
8. Le Conseil a réaffirmé sa volonté de défendre les principes de la Charte des Nations Unies de manière impartiale et indépendante tout en s'efforçant d'assurer la paix, la prospérité ainsi que le respect des droits de la personne et de l'état de droit. Il a



également souligné qu'il importait de communiquer plus efficacement, en tenant un discours clair et pragmatique, sur le rôle fondamental que jouait le système des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

III. Deuxième débat : les changements climatiques

9. En 2015, les dirigeants de la planète se sont réunis à Paris pour définir ensemble un plan d'action climatique assorti d'objectifs clairs en vue d'inverser les effets des changements climatiques et de promouvoir le développement durable. Pourtant, deux ans et demi après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère continuait de battre des records et, selon le rapport établi en 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les émissions nettes de gaz à effet de serre devaient être réduites à zéro d'ici le milieu du siècle pour que l'on puisse raisonnablement espérer limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Cet objectif exigeait une action immédiate ainsi qu'une transformation rapide, profonde et sans précédent de la société dans tous ses aspects.

10. Conscient que les changements climatiques représentaient une menace pour la vie sur Terre, le Secrétaire général a décidé de convoquer un sommet sur l'action pour le climat le 23 septembre 2019, invitant tous les dirigeants et dirigeantes à unir leurs efforts en vue d'amener la communauté internationale à se montrer bien plus ambitieuse et à trouver la volonté politique de procéder aux transformations nécessaires pour lutter contre cette menace.

11. Pour mettre les capacités collectives des entités des Nations Unies au service d'un sommet dont le Secrétaire général souhaitait qu'il soit orienté vers l'action, le Conseil des chefs de secrétariat a consacré un débat à la question des changements climatiques. Le Conseil était invité à examiner un appel conjoint à l'action, dont l'objectif était qu'à la vision stratégique du système des Nations Unies pour la réalisation d'objectifs climatiques ambitieux définis d'un commun accord s'ajoute un engagement en faveur de mesures et d'objectifs concrets dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à ces derniers, du financement de l'action climatique et de l'innovation.

12. Le Secrétaire général a ouvert le débat en soulignant que le système des Nations Unies avait joué un rôle important d'appui auprès des gouvernements dans la lutte contre les changements climatiques en élaborant des politiques porteuses de transformation dans le but de réduire les émissions de 45 % d'ici à 2030, puis d'atteindre le niveau zéro d'émissions nettes à l'horizon 2050. Insistant sur la nécessité pour les États Membres de redoubler d'ambition dans la lutte contre les changements climatiques et de prendre des engagements précis à l'occasion du Sommet sur l'action pour le climat qui se tiendrait en septembre 2019 préalablement à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2020, le Secrétaire général a souligné qu'il était urgent d'adopter des mesures décisives en faveur du climat.

13. Les membres du Conseil ont assisté avec profit aux exposés liminaires du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Petteri Taalas, de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Patricia Espinosa, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet Action Climat 2019, Luis Alfonso de Alba.

14. Donnant un aperçu des faits et chiffres actuels concernant les changements climatiques et les émissions, M. Taalas a noté que la plupart des risques présents et futurs pour l'économie mondiale étaient liés au climat, soulignant que les pertes humaines imputables aux catastrophes climatiques diminuaient mais que les pertes économiques, elles, continuaient d'augmenter. Si l'élévation des températures concernait l'ensemble de la planète, les incidences négatives sur la production par habitant semblaient se concentrer dans les pays au climat relativement chaud, dont la plupart des pays à faible revenu. M. Taalas a déclaré qu'il serait dangereux d'attendre

davantage pour mettre en œuvre des mesures ambitieuses en faveur du climat, faisant observer que l'atténuation des changements climatiques serait nettement moins coûteuse que l'inaction.

15. Présentant dans les grandes lignes l'état actuel de la dynamique intergouvernementale en prévision du Sommet Action climat 2019 et de la vingt-cinquième Conférence des Parties, M^{me} Espinosa a souligné que les Parties avaient le devoir moral d'honorer l'Accord de Paris en veillant à ce que leurs contributions déterminées au niveau national, qu'elles devaient présenter de nouveau ou actualiser d'ici 2020, attestent un engagement renforcé en faveur de l'action climatique dans tous les groupes de la société. Soulignant que la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, tenue à Katowice (Pologne), avait permis d'imprimer un nouvel élan à l'action climatique, d'adopter des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de constater que le multilatéralisme donnait des résultats, M^{me} Espinosa a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les mécanismes intergouvernementaux relevant du système des Nations Unies et d'aider davantage les États Membres à élaborer les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires en vue d'opérer la transition vers un monde émettant peu de carbone.

16. En complément de ces présentations de fond, M. de Alba a fait le point de l'avancement des préparatifs du Sommet sur l'action pour le climat, soulignant la nécessité de passer de l'élaboration des accords à leur exécution.

17. S'agissant des mesures de gestion interne, le Conseil a été informé de l'action menée au sein du système des Nations Unies en faveur de la durabilité, notamment la phase I (Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre d'une collaboration entre le Groupe de la gestion de l'environnement et ONU durable, un projet du PNUE, et établie sous sa forme définitive en avril 2019 sous la direction du Comité de haut niveau sur la gestion. S'appuyant sur les progrès accomplis à ce jour, le Groupe et l'unité ONU durable dispenseraient des conseils aux différentes entités du système concernant l'application de la Stratégie selon des méthodes communes permettant de définir des objectifs de manière harmonisée, d'échanger des données d'expérience et d'adopter des pratiques exemplaires.

18. Le Secrétaire général a en outre noté qu'il convenait d'intégrer l'action climatique dans tous les piliers des activités de l'ONU et des organisations apparentées grâce à un effort global du Groupe des Nations Unies pour le développement durable visant à faire correspondre les orientations générales applicables à l'ensemble du système, y compris la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), et la mise en œuvre opérationnelle adaptée aux différents pays, sur la base des orientations actuelles et futures du Groupe de la gestion de l'environnement et de l'unité ONU durable.

19. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont :

a) exprimé leur plein appui à l'appel conjoint des entités des Nations Unies en prévision du Sommet du Secrétaire général sur l'action pour le climat (voir annexe) ;

b) réaffirmé qu'il importait au plus haut point d'accroître les investissements publics et privés en faveur de l'environnement et du développement durable afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, au moyen notamment du Fonds vert pour le climat ;

c) insisté sur la nécessité d'une tarification du carbone comme outil essentiel permettant de réduire sensiblement les émissions ;

d) souligné qu'il fallait continuer de créer, dans le cadre des mécanismes interinstitutions existants des Nations Unies, des synergies entre l'action climatique et les objectifs de développement durable, dans le domaine de la santé par exemple ;

e) fait ressortir qu'il importait de collaborer avec toutes les composantes de la société, y compris les populations qui pâtissaient des politiques de lutte contre les changements climatiques, et de trouver des solutions adaptées aux réalités locales ;

f) souligné qu'il importait de renforcer les messages et la communication des entités des Nations Unies afin de toucher et d'intéresser tous les publics, notamment les décideurs, les entreprises, les travailleurs et les jeunes ;

g) mis l'accent sur la nécessité de donner plus de poids aux initiatives de lutte contre la pollution marine par le plastique et les déchets d'équipements électriques et électroniques, appelant à cet égard l'attention sur les efforts que déployaient les entités des Nations Unies pour éliminer les plastiques à usage unique dans leurs locaux ;

h) fait ressortir qu'il était indispensable que le système des Nations Unies montre l'exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de ses activités ;

i) souligné qu'il fallait développer les pratiques d'achat durables au niveau mondial et dans les entités des Nations Unies.

Conclusion

20. En conclusion, le Secrétaire général a souligné que les membres du Conseil s'accordaient sur l'importance de créer, avec les États Membres, les autorités locales, la société civile et les entreprises, les conditions nécessaires pour réduire les émissions nettes de 45 % à l'horizon 2030 et les ramener à zéro d'ici à 2050, tout en revoyant les ambitions à la hausse dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, du financement et de l'innovation afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Au terme des débats, le Conseil a approuvé la phase I (Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) (CEB/2019/1/Add.1), ainsi que l'appel conjoint des entités des Nations Unies en prévision du Sommet du Secrétaire général sur l'action pour le climat (annexe I).

IV. Troisième débat : travailler pour bâtir un avenir meilleur – passer de la stratégie à l'action à l'heure de la quatrième révolution industrielle

21. Après avoir pris ses fonctions de Président du Conseil des chefs de secrétariat en 2017, le Secrétaire général a demandé aux membres du Conseil d'examiner les incidences potentielles des grandes tendances mondiales sur la mise en œuvre du Programme 2030 et sur le développement durable après cette échéance. En novembre 2017, le Conseil a d'abord examiné les perspectives ouvertes par les technologies d'avant-garde et la quatrième révolution industrielle, ainsi que les difficultés qu'elles posaient, et recensé les domaines dans lesquels le système des Nations Unies pourrait intervenir le plus utilement. Ces deux dernières années, le Conseil a débattu des menaces et des possibilités dont l'intelligence artificielle, la biotechnologie, les nouveaux systèmes d'armes et le cyberspace étaient porteurs, et prié le Comité de haut niveau sur les programmes d'analyser de manière approfondie les conséquences socioéconomiques que les changements technologiques rapides pourraient avoir, en particulier dans les domaines du travail, de l'éducation et de l'apprentissage ainsi que de l'alimentation, en s'intéressant plus particulièrement à cet égard aux besoins et points de vue spécifiques des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, pour faire en sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas davantage pénalisés ni distancés en raison de l'essor des nouvelles technologies.

22. Le Conseil est convenu que les entités des Nations Unies elles-mêmes devaient impérativement s'efforcer de mieux maîtriser les nouvelles technologies et d'adopter plus largement des pratiques novatrices dans leurs activités quotidiennes et celles du système tout entier afin d'être mieux à même de répondre aux défis du monde actuel et d'aider le plus efficacement possible les États Membres à atteindre les objectifs de

développement durable. Dans cette optique, le Comité de haut niveau sur la gestion a engagé une série de discussions sur les mesures visant à encourager l'innovation et à l'intégrer aux pratiques opérationnelles et aux activités de gestion des entités des Nations Unies. Qui plus est, le Conseil a chargé son secrétariat de mettre au point, en collaboration avec le Réseau d'innovation des Nations Unies, une panoplie de ressources pour l'innovation sur mesure.

23. Le troisième débat de la session visait à regrouper les différents axes de travail lancés en novembre 2017 (voir [CEB/2017/2](#), par. 20 à 22), à déterminer comment les entités devraient mettre à profit le travail accompli et à cerner les obstacles restants et les domaines de collaboration possibles. Il était animé par un spécialiste extérieur de l'innovation dans l'administration publique, qui a également formulé quelques observations sur la manière dont d'autres entités du secteur public envisageaient la quatrième révolution industrielle et l'avenir du travail.

24. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a rappelé la série d'échanges de vues tenus par le Conseil sur les possibilités et les difficultés nées des transformations et de l'innovation technologiques en ce qui concerne les activités en faveur du développement durable et la mission du système des Nations Unies. Il a salué les divers efforts ayant permis de créer un cadre propice à l'action, notamment les contributions du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat, ainsi que du Réseau d'innovation des Nations Unies. Il attendait avec intérêt de faire le point sur les avancées réalisées dans les différents axes de travail et de tracer la voie à suivre.

25. Pour commencer, un membre du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a informé le Conseil des chefs de secrétariat de l'état d'avancement de ses travaux et lui a communiqué certains de ses principaux constats. Le Secrétaire général avait réuni un large éventail d'acteurs afin qu'ils proposent des moyens de mieux s'employer, au niveau international, à mettre les nouvelles technologies au service du bien et à limiter leur utilisation à des fins malveillantes et leurs effets pervers. Le Groupe de haut niveau a adopté une démarche globale en examinant des questions très diverses, telles que les incidences de la technologie sur les objectifs de développement durable, les mesures à prendre pour promouvoir l'inclusion numérique, les risques pesant sur les droits de la personne et la cohésion sociale, et les leviers de coopération mondiale pouvant être actionnés pour forger un avenir numérique commun, répondre aux défis de l'heure et offrir à toutes et à tous de nouvelles perspectives. Saluant le rôle important des entités des Nations Unies à cet égard, il a toutefois estimé que ces dernières devraient améliorer leurs aptitudes numériques en se dotant de moyens organisationnels et humains accrus dans les domaines d'action pertinents et en renforçant leur capacité à offrir aux États Membres qui en avaient besoin des conseils d'ordre stratégique et une aide au développement de leurs capacités.

26. Ont ensuite été présentés les résultats de la troisième enquête sur les capacités d'innovation menée par le Cabinet du Secrétaire général. Ces résultats ont fait apparaître les progrès accomplis par les entités des Nations Unies depuis le lancement de l'enquête en prévision de la première session ordinaire de 2018. Il en ressortait que, même si de grandes disparités subsistaient entre les différentes entités concernant la mise en place d'une architecture consacrée à l'innovation, on observait les signes d'une mutation culturelle au sein du système, dont témoignaient la volonté accrue des entités d'innover et le changement d'attitude des cadres supérieurs. Néanmoins, l'aversion pour le risque demeurait. La mutation culturelle était mise en avant comme facteur essentiel d'innovation et les partenariats avec des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies étaient jugés indispensables pour la faire advenir. En outre, les résultats montraient que de nombreuses entités avaient mis en place des politiques spécialement destinées à favoriser l'innovation et que les acteurs les plus novateurs étaient, entre autres, plus enclins que les entités moins en pointe à affecter des ressources à l'innovation (espace physique et financement par exemple) et à appliquer des stratégies porteuses de transformation. Il est également ressorti de l'enquête que les entités les plus novatrices suivaient et évaluaient systématiquement leurs progrès. Par conséquent,

le Cabinet du Secrétaire général mettrait au point un tableau de bord permettant de suivre les progrès des entités des Nations Unies sur la base d'informations communiquées dans le cadre des enquêtes périodiques sur les capacités d'innovation.

27. Le Conseil a ensuite vu un aperçu de la version en ligne de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation, composée d'une évaluation diagnostique et de modules thématiques sur les stratégies, les partenariats, l'architecture, la culture et l'évaluation en matière d'innovation. Élaboré à partir de données d'expérience d'entités des Nations Unies et inspiré des pratiques les plus avancées concernant l'innovation à l'échelle mondiale, le contenu de la panoplie avait été testé et validé par des professionnels de l'ensemble du système qui avaient vérifié qu'il répondait aux besoins des organisations. L'orateur invité, venu de l'École des cadres du système des Nations Unies, a décrit le plan de déploiement échelonné de la panoplie, que l'École mettrait en œuvre en partenariat avec le Réseau d'innovation des Nations Unies. Tel qu'il était envisagé, le déploiement permettrait de tirer parti de l'outil de diagnostic pour faciliter la transformation culturelle, de renforcer les réseaux internes et interinstitutions de champions de l'innovation et d'intégrer la panoplie dans une série d'activités d'acquisition de compétences en matière de direction et de gestion. L'École entendait déployer progressivement la panoplie tout au long de l'année 2019 et prévoyait d'en faire la pièce maîtresse des initiatives d'apprentissage actuelles et futures à l'échelle du système. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat étaient encouragés à appuyer l'utilisation de l'outil d'évaluation diagnostique dans leur organisation afin de susciter le dialogue et le changement de culture.

28. Passant du sujet de l'innovation à celui de l'avenir du travail et de la quatrième révolution industrielle, l'animateur du débat a livré quelques éléments de contexte et d'analyse. Il a souligné que les première et deuxième révolutions industrielles avaient duré une centaine d'années chacune, les 50 premières années correspondant à la phase de « germination », caractérisée par des investissements financiers massifs dans les nouvelles technologies et les nouveaux modèles économiques, et les 50 années suivantes à la phase de « concrétisation », pendant laquelle les fruits de ces investissements étaient récoltés et mis à profit. Une nouvelle phase de concrétisation venait à peine de commencer et les 50 années à venir pourraient être les plus importantes de l'histoire de l'humanité si celle-ci parvenait à faire progresser la croissance, la qualité de vie, l'égalité et la durabilité. Par conséquent, les choix politiques actuels devaient impérativement permettre aux entités des Nations Unies et aux États Membres de tirer pleinement avantage de l'ensemble des nouvelles technologies, notamment pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

29. L'animateur du débat a exposé ce qu'il considérait comme les six grands enjeux de l'avenir du travail. Premièrement, concernant l'emploi et les dispositifs de protection sociale, il a noté que, s'il était actuellement impossible de prédire quels types d'emploi existeraient à l'avenir, les décideurs devaient s'assurer que le taux de création d'emplois dépasse celui des suppressions et élaborer des politiques assurant une transition en douceur pour les personnes restées en marge du progrès technique. Deuxièmement, en ce qui concernait la gestion des talents et l'apprentissage, il fallait non seulement préparer les élèves à l'évolution des compétences recherchées, mais également veiller à ce que chacun puisse acquérir de nouvelles aptitudes tout au long de sa carrière afin de rester compétitif sur un marché du travail en perpétuelle mutation. Troisièmement, les décideurs devaient examiner la façon dont les fruits de la quatrième révolution industrielle étaient partagés dans les pays et entre eux. Quatrièmement, l'évolution du travail ne serait pas sans incidence sur les modes et les lieux de travail et d'apprentissage, puisque l'impression 3D et l'essor de l'économie à la tâche modifieraient probablement en profondeur le commerce physique de biens et de services. Cinquièmement, l'animateur a signalé l'existence de plusieurs casse-têtes réglementaires et jugé nécessaire de rendre les structures réglementaires existantes mieux à même de s'adapter à l'évolution de la société et de l'économie afin de résoudre le problème de la rapidité excessive des progrès technologiques par rapport à la capacité d'adaptation des mécanismes de réglementation. Sixièmement, il a noté que les

changements technologiques influent sur la façon dont nous communiquons et sur la confiance que nous accordons aux institutions.

30. Au sujet des problèmes évoqués ci-dessus, l'animateur a proposé d'adopter cinq piliers stratégiques qui pourraient maximiser l'efficacité des politiques publiques. Il s'agissait notamment de faire en sorte que la croissance de l'emploi de qualité dépasse le rythme des destructions d'emplois et de trouver un équilibre entre l'automatisation et l'apparition de nouvelles tâches, l'objectif étant d'utiliser la technologie pour augmenter le volume de travail plutôt que pour remplacer la main-d'œuvre. Il a également préconisé d'investir dans la requalification et le relèvement des compétences, lesquels devaient selon lui devenir partie intégrante de la vie professionnelle de chacun, ainsi que de mettre en place un filet de protection sociale moderne, de concevoir des technologies profitant à toutes et tous et de créer des structures de gouvernance agiles permettant de régler les problèmes et d'adapter les politiques et la réglementation plus rapidement.

31. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Guy Ryder, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité de haut niveau sur les programmes, a présenté le programme de travail que le Comité avait examiné sous la direction du Secrétaire général et qui portait sur l'incidence des technologies d'avant-garde et des questions connexes sur le système des Nations Unies, en particulier les travaux interdépendants menés à l'échelle du système concernant la stratégie des entités des Nations Unies sur l'avenir du travail, leur approche stratégique visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs, ainsi que leur approche stratégique et leur feuille de route visant le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle. S'exprimant en sa qualité de Directeur général de l'OIT, M. Ryder a également présenté les conclusions de la Commission mondiale sur l'avenir du travail – une des contributions à l'initiative pour le centenaire de l'OIT –, qui avait analysé la question selon une démarche centrée sur l'humain.

32. M. Ryder a fait observer que le rapport analysait le rôle de la technologie dans l'évolution du monde du travail, mais aussi celui d'autres facteurs comme la démographie, la mobilité humaine et les changements climatiques, et examinait la manière dont le débat sur les grandes orientations devait s'articuler autour des choix de société et de la cohérence des politiques au niveau international. Le rapport appelait l'attention sur la nécessité d'investir dans les trois domaines suivants : a) les personnes et leurs capacités, en insistant sur l'accès à l'apprentissage et aux dispositifs de protection sociale tout au long de la vie ; b) les institutions du travail et les mesures visant à garantir que ces dernières puissent répondre avec plus de souplesse à l'évolution de la nature du travail ; c) les emplois d'avenir, notamment la professionnalisation du secteur des services à la personne, de l'économie verte et de l'économie rurale.

33. La Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, Jan Beagle, s'exprimant en sa qualité de Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, a présenté l'axe de travail récemment lancé afin de comprendre les conséquences de la quatrième révolution industrielle pour les employés du système des Nations Unies et l'urgente nécessité de stimuler l'innovation dans les modèles de fonctionnement du système. Le Comité s'intéresserait à la composition du personnel des Nations Unies, notamment l'évolution du type de travail que ce personnel serait appelé à effectuer et les modalités contractuelles et profils d'emplois correspondants, les différents espaces de travail nécessaires à l'exécution de ces nouvelles tâches ainsi que les compétences et les systèmes de calcul des effectifs requis. Il se pencherait en outre sur les moyens à mettre en œuvre pour attirer et recruter les talents, ce qui nécessiterait de relever les lacunes existantes concernant les compétences et la diversité du personnel ainsi que la gestion des aptitudes. Il réfléchirait également à la gestion de la performance et à l'organisation des carrières, au rôle des dirigeants, au climat de travail et au respect du devoir de diligence, l'objectif étant d'attirer et de retenir la main-d'œuvre dont le système avait besoin. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion avait inscrit ces questions à son ordre du jour et mis au point des projets pilotes en vue d'instituer des procédures

de recrutement plus novatrices, notamment des activités conjointes de prospection en ligne et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour présélectionner les candidats.

34. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil des chefs de secrétariat ont fait remarquer que les questions de l'intelligence artificielle et de l'évolution du monde du travail et de l'éducation étaient étroitement imbriquées. S'agissant de maximiser l'efficacité des trois stratégies élaborées par le Comité de haut niveau sur les programmes, ils ont pris note des effets de synergie pouvant être obtenus de la mise en œuvre globale de ces stratégies et des avantages de l'échange de pratiques exemplaires et de la collaboration à l'échelle du système.

35. Les membres du Conseil ont fait part de leurs expériences et activités concernant le travail décent, l'éducation et l'apprentissage ainsi que l'innovation et la technologie, mettant en avant les meilleures pratiques en la matière. Ils ont également évoqué les défis communs, tels que les technologies de rupture, les changements climatiques, les flux migratoires, les disparités entre les sexes et les déséquilibres démographiques. Ils ont exprimé leurs vues sur l'étendue de la collaboration interinstitutions face à ces défis et noté qu'il importait d'établir des ponts entre les travaux réalisés par le Conseil et ses comités de haut niveau et les autres activités menées au sein du système, y compris les chantiers lancés sur la base des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

36. L'impératif de ne faire aucun laissé-pour-compte à l'ère du numérique et de réduire la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières était un thème récurrent. Les membres du Conseil ont estimé que les technologies numériques pouvaient certes créer de nouvelles possibilités pour les populations, mais qu'elles risquaient également d'accentuer les inégalités existantes. Aussi ont-ils souligné qu'il importait de s'assurer que les progrès technologiques et l'évolution du monde du travail profitent à toutes et à tous, et insisté sur le rôle du système des Nations Unies à cet égard, notamment pour ce qui était d'aider les pays en développement sur ces problématiques, par exemple en les accompagnant dans la définition des priorités, l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Ils ont également noté que les entités des Nations Unies avaient un rôle clair à jouer : offrir une plateforme aux parties prenantes tout en s'employant activement à articuler le débat normatif autour des valeurs de l'ONU.

37. Les membres du Conseil ont noté que le recours à des pratiques innovantes et à de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et les mégadonnées avait permis aux entités de mieux exécuter leur mandat, et constaté qu'il importait de s'en tenir, dès les premiers stades de l'élaboration de solutions, au principe consistant à « ne pas nuire ». Les membres du Conseil ont également fait part de leur expérience en matière de collaboration avec des universités, des entreprises et d'autres partenaires extérieurs en vue de faciliter l'exécution des mandats, et de leur pratique des débats normatifs visant à définir une approche inclusive intégrant une multitude de points de vue.

38. Les membres du Conseil étaient conscients d'avoir un rôle de premier plan à jouer dans les efforts visant à susciter, au sein du système, le changement de culture nécessaire pour que les entités des Nations Unies intensifient leur appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont noté l'importance des questions examinées par le Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'avenir du personnel des Nations Unies, comme les modifications à apporter aux procédures de recrutement, à la gestion des aptitudes, aux types de contrat ainsi qu'à la requalification et au relèvement des compétences, dans l'optique de s'adapter au changement.

39. Dans ses observations finales, le Secrétaire général a remercié les membres du Conseil d'avoir tenu un débat éminemment utile et d'une très grande richesse qui, selon lui, donnait une idée claire de la situation actuelle du système des Nations Unies et des objectifs qu'il devait atteindre pour mieux s'adapter aux nouvelles réalités nées de l'utilisation des technologies d'avant-garde et de l'avènement de la quatrième révolution industrielle. Il a émis le souhait que les membres du Conseil continuent d'intégrer l'innovation aux divers domaines d'activité de leurs organisations respectives

et engagé les chefs de secrétariat à examiner les recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

40. Le Secrétaire général a prié les membres du Conseil de soutenir la mise en œuvre des trois stratégies applicables à l'échelle du système, élaborées pour permettre à l'ensemble des acteurs des Nations Unies de mieux appréhender les incidences sociétales des progrès technologiques rapides et de renforcer leur capacité à surmonter les difficultés et à tirer parti des possibilités que présentaient ces progrès pour la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant de l'innovation, le Secrétaire général a distingué trois leviers d'action pour toutes les entités :

a) Utiliser la panoplie pour contribuer à intégrer et à accélérer l'innovation, en mettant l'accent sur le rôle moteur des chefs de secrétariat ;

b) Mettre en commun les informations et les pratiques exemplaires et coordonner les initiatives avec l'appui du Réseau d'innovation des Nations Unies et assurer le suivi de ces efforts visant à diffuser l'innovation à l'ensemble du système des Nations Unies avec l'aide du Conseil des chefs de secrétariat, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, selon qu'il convenait ;

c) Veiller à répercuter sur le terrain, de manière coordonnée et organisée, l'effort d'intégration de l'innovation au niveau mondial, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Conclusion

41. Le Conseil a approuvé la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail (CEB/2019/1/Add.2), l'adoption d'une approche stratégique et d'une feuille de route visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle à l'échelle du système des Nations Unies (CEB/2019/1/Add.3) et l'approche stratégique du système des Nations Unies visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs (CEB/2019/1/Add.4).

42. Le Conseil s'est félicité de la création de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation et s'est engagé à encourager tous les acteurs du système à l'utiliser, l'objectif étant, plus généralement, de stimuler et de promouvoir une culture de l'innovation dans les entités des Nations Unies.

V. Exposés et informations actualisées

A. Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies

43. La Conseillère principale pour les questions politiques a fait le point de la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Les progrès étaient manifestes, notamment au Secrétariat de l'ONU, où la parité à tous les niveaux évoluait dans le bon sens, en particulier dans les villes sièges. On était en bonne voie pour atteindre la parité parmi les fonctionnaires des rangs les plus élevés (secrétaires généraux adjoints, représentants spéciaux du Secrétaire général et coordonnateurs résidents). Concernant les postes de classes inférieures (jusqu'à la classe P-4), la parité était déjà une réalité. Dans les lieux d'affectation hors siège, notamment les missions de maintien de la paix, elle était plus difficile à atteindre.

44. Pendant la discussion qui a suivi, il est ressorti qu'il fallait s'employer résolument à mettre en œuvre la stratégie dans l'optique d'un changement de culture, ce qui nécessitait une communication et un dialogue soutenus avec toutes les parties prenantes, dont le personnel et les États Membres. Il était nécessaire de redoubler d'efforts pour créer des environnements de travail tenant compte des questions de genre et favorisant l'égalité femmes-hommes afin d'éliminer les obstacles et soutenir l'action entreprise pour attirer et retenir les femmes qualifiées. Le Conseil et le Secrétaire général ont réaffirmé leur attachement à l'application de la stratégie.

B. Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap

45. La Vice-Secrétaire générale a fait un exposé sur l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (CEB/2019/1/Add.6), notant qu'un milliard de personnes dans le monde vivaient avec un handicap. Au nom du Conseil des chefs de secrétariat, le Comité de haut niveau sur la gestion avait adopté la Stratégie, y compris l'idée qu'elle devait s'appliquer non seulement dans les sièges, mais également en dehors. La Vice-Secrétaire générale a invité les membres du Conseil à appuyer sa mise en œuvre dans l'ensemble des entités et des lieux d'affectation, précisant qu'un rôle de coordination à cet égard avait été confié à la Conseillère principale pour les questions politiques.

46. Le Secrétaire général a souligné que les entités des Nations Unies devaient accélérer leurs efforts d'innovation sur le plan des structures, de la culture et des politiques afin de mieux répondre aux besoins des membres du personnel en situation de handicap.

VI. Questions diverses

A. Approbation de documents

47. Les documents ci-après, établis par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de leur trente-septième session, tenues respectivement les 3 et 4 avril 2019 et les 8 et 9 avril 2019, ont été approuvés électroniquement par le Conseil à l'issue de la session :

a) conclusions of the High-level Committee on Management at its thirty-seventh session (conclusions du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trente-septième session, rapport disponible en anglais uniquement [CEB/2019/3]) ;

b) report of the High-level Committee on Programmes at its thirty-seventh-session (rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa trente-septième session, rapport disponible en anglais uniquement [CEB/2019/4]) ;

c) stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable (CEB/2019/1/Add.5).

B. Hommage à des membres du Conseil

48. Le Secrétaire général a rendu hommage au Directeur général l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, José Graziano da Silva, au Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Michel Sidibé, et à la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, Jan Beagle, qui assistaient tous à une session du Conseil pour la dernière fois de leurs mandats respectifs.

C. Date et lieu des prochaines sessions

49. Il a été rappelé aux membres du Conseil des chefs de secrétariat que les dates proposées pour la deuxième session ordinaire du Conseil pour 2019 étaient les vendredi 15 et samedi 16 novembre 2019, et que cette session se tiendrait au Greentree Estate, à Manhasset (États-Unis d'Amérique).

Annexe

Appel conjoint des entités des Nations Unies en prévision du Sommet du Secrétaire général sur l'action pour le climat

1. Nous, dirigeants des entités des Nations Unies*, demandons instamment aux États Membres de se montrer véritablement ambitieux et de prendre des mesures concrètes pour limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels et s'adapter aux effets des changements climatiques tout en s'efforçant d'honorer leurs obligations touchant les droits de la personne, y compris le droit à la santé, le droit à la sécurité alimentaire, le droit au développement, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, l'équité entre les générations, le travail décent et une transition juste pour toutes et tous, comme le prévoit l'Accord de Paris. Ainsi que l'indique le GIEC dans son rapport spécial sur le réchauffement de la planète, il est indispensable de limiter le réchauffement général à 1,5 C pour éviter des changements irréversibles. Cet objectif exigera des transformations d'une ampleur sans précédent à tous les niveaux, mais nous pouvons encore l'atteindre si nous agissons dès maintenant. Nous exhortons les États Membres à se rendre à New York en septembre et d'y présenter des plans concrets et réalistes en vue de renforcer leurs contributions déterminées au niveau national d'ici à 2020 et de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

I. Atténuation

2. Nous engageons les États Membres à prendre d'urgence des mesures pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, considérant que l'atténuation des changements climatiques est un impératif moral, éthique et économique.

3. Le système des Nations Unies aide les États Membres à formuler et à remplir leurs engagements au titre de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour ce qui est des contributions déterminées au niveau national et des stratégies de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre à long terme, s'attachant à renforcer les synergies, à éviter les compromis et à garantir la cohérence des politiques de mise en œuvre du programme de développement durable.

4. Tout en saluant les progrès accomplis et les décisions adoptées par chacune des entités des Nations Unies, collectivement nous sommes fermement résolus à consolider notre appui en mobilisant plus de ressources financières en faveur de l'action climatique et en facilitant le transfert de technologie ainsi que le renforcement des capacités pour que les États Membres puissent se montrer plus ambitieux dans leurs contributions déterminées au niveau national afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici à 2030 et d'atteindre le niveau zéro d'émissions nettes à l'horizon 2050, et puissent obtenir d'autres retombées positives pour le développement durable qui contribueront à améliorer le sort de tous et de toutes.

* CCNUCC, CEA, CEE, CEPALC, CESA0, CESAP, CNUCED, FAO, FIDA, FNUAP, Groupe de la banque mondiale, HCDH, HCR, OACI, OIM, OIT, OMI, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, PNUE, Secrétariat de l'ONU, UIT, UNESCO, UNICEF, UNOPS, UNRWA, UNU et UPU.

II. Adaptation

5. Nous demandons aux États Membres de veiller à ce que des mesures d'adaptation appropriées soient prises pour protéger les populations, les moyens d'existence et les écosystèmes, notamment les populations des régions les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques et, plus particulièrement, celles risquant d'être déplacées de force ou contraintes à l'émigration. Nous exhortons les États Membres à recenser et à renforcer les capacités et les solutions d'adaptation des communautés et des écosystèmes vulnérables et à faciliter au maximum, en mobilisant autant de ressources que possible, l'exercice progressif des droits économiques, sociaux et culturels, afin que nul ne soit laissé pour compte.

6. Le système des Nations Unies apporte son concours aux États Membres dans leur quête d'un développement durable inclusif qui tienne compte des risques et les aide à renforcer les mesures de surveillance, de prévention et de gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe, notamment en soutenant les plans nationaux d'adaptation et l'élaboration de stratégies nationales cohérentes de réduction des risques de catastrophe.

7. Nous sommes déterminés à mieux répondre aux besoins des États Membres et à les aider à réduire les effets néfastes des changements climatiques, notamment sur la stabilité des régions, des pays, des villes et des communautés, à renforcer la résilience, à intensifier les efforts visant à fournir à tous et à toutes une eau potable et des services d'assainissement sûrs, accessibles et abordables, à remédier aux pertes et aux dégâts causés par les catastrophes liées au climat et à mieux adapter les systèmes de protection sociale aux conséquences des phénomènes climatiques. Nous sommes prêts à aider les pays, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, à mettre en œuvre des mesures concrètes pour renforcer leurs capacités d'adaptation et leur résilience, et nous encourageons les États Membres à venir présenter ces mesures au Sommet.

III. Financement

8. Le financement est essentiel si l'on veut agir à l'échelle voulue contre les changements climatiques. Dans le contexte de la mobilisation accrue de ressources financières, les pays développés doivent, conformément au but qui leur est fixé, mobiliser les pouvoirs publics et le secteur privé pour atteindre, d'ici à 2020, l'objectif consistant à consacrer chaque année 100 milliards de dollars au soutien à l'action climatique dans les pays en développement et redoubler d'efforts pour mobiliser encore plus de ressources financières.

9. Nous soulignons que les États devraient maximiser les effets bénéfiques du financement de l'action climatique en veillant aux éléments suivants : il faut que les fonds favorisent autant que possible les transformations nécessaires à la réduction des émissions et au renforcement de la résilience systémique face aux changements climatiques ; il faut qu'ils soient accessibles et bénéficient aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les enfants ; il faut que des garanties environnementales et sociales et des garanties relatives aux droits de la personne soient établies et appliquées de façon à prévenir les éventuels effets négatifs d'un tel financement ; il faut prévoir des recours effectifs en cas de préjudice.

10. Nous engageons les États Membres à mettre en place des cadres stratégiques facilitant l'accès au financement public et privé et à appliquer et renforcer les politiques publiques consistant à réorienter les flux financiers vers l'action en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques.

11. Nous sommes déterminés à renforcer l'action menée dans le système en vue de créer un environnement propice à l'investissement, de tenir compte de l'action climatique dans tous les aspects pertinents de la planification financière nationale et de recourir aux instruments de marché afin de stimuler et d'accroître durablement les

investissements responsables issus du secteur privé. Nous encourageons les États Membres à faire connaître les plans de financement de l'action climatique qu'ils ont adoptés, les stratégies viables qu'ils ont élaborées et les succès qu'ils ont obtenus.

IV. Innovation

12. Nous demandons aux États Membres de prendre des mesures ambitieuses en faveur du climat et de saisir les occasions d'innover pour faire progresser le développement durable.

13. Le système des Nations Unies aide les États Membres à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la mise au point et l'exploitation des données et des innovations technologiques en vue de trouver des solutions aux problèmes que posent les changements climatiques et le développement durable, ainsi que l'utilisation de méthodes de réduction et de gestion des risques de catastrophe, comme les nouvelles technologies, notamment les technologies numériques, les données et les outils informatiques. Avec la quatrième révolution industrielle se profile la perspective tangible de nouveaux modes de développement produisant peu d'émissions et résilients face aux changements climatiques.

14. Toutefois, l'innovation ne s'arrête pas à la technologie : elle suppose également d'adopter des stratégies visionnaires, d'imaginer de nouveaux modèles de fonctionnement et de nouveaux instruments financiers et de définir des modalités innovantes de coopération et de partenariat, y compris une coopération régionale renforcée, autant de mesures essentielles pour parvenir à une transition rapide et efficace à moyen et long terme vers un développement hautement résilient et produisant peu d'émissions.

15. Nous sommes résolu à renforcer cet appui et à nouer des partenariats novateurs avec toutes les parties prenantes – universités, milieux scientifiques, organisations non gouvernementales, enfants et jeunes, groupes de femmes et entrepreneurs, syndicats, secteur privé et administrations locales –, afin de tirer parti des actions concertées dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à ces derniers, du financement de l'action climatique et des technologies permettant de lutter contre les changements climatiques. Nous encourageons les États Membres à faire connaître aux autres pays présents au Sommet l'action innovante qu'ils mènent pour lutter contre les changements climatiques.

V. Système des Nations Unies

16. Le système des Nations Unies est déterminé à faire preuve de plus d'ambition en prenant des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et en tenant plus systématiquement compte des problématiques de développement durable dans ses activités. En nous appuyant sur les efforts actuellement menés, nous élaborerons une stratégie de durabilité environnementale et sociale pour la période 2020-2030 afin de faire en sorte que le système des Nations Unies mette en pratique les principes qu'il défend et incarne en permanence les objectifs de développement durable, et que ses politiques, stratégies, programmes, projets, installations et opérations obéissent à l'impératif de durabilité environnementale et sociale sous tous ses aspects.

17. Nous nous engageons notamment à réduire notre impact environnemental au moyen de mesures axées sur les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, la pollution de l'air et de l'eau et l'érosion de la biodiversité. S'agissant en particulier des émissions de gaz à effet de serre, nous avons l'intention de suivre les recommandations formulées par le GIEC dans son rapport et nous prendrons des mesures concrètes visant à réduire la demande d'énergie dans tous nos locaux et activités, à passer aux énergies renouvelables, à améliorer notre gestion des voyages et des transports et à nous rapprocher davantage de la neutralité climatique.

18. Nous adopterons des stratégies de gestion de l'environnement fondées sur le principe de l'amélioration continue et sur la prise en compte de considérations liées au développement durable dans tous nos services de gestion interne, afin que des améliorations soient apportées partout où elles pourront l'être, grâce notamment à l'ajout de garanties environnementales et sociales dans les projets et programmes. Nous ferons fond sur l'initiative « ONU - Du bleu au vert » et nous moderniserons et améliorerons notre dispositif de communication de l'information sur la durabilité afin de rendre compte en toute transparence de nos progrès, de notre action et des obstacles qui se dressent sur notre chemin.

19. En septembre, lors du Sommet du Secrétaire général sur l'action pour le climat, nous présenterons les mesures que nous prenons en interne en vue d'atteindre la neutralité climatique dans nos opérations d'ici à 2020 et de renforcer la durabilité environnementale et sociale de toutes nos activités.
